



## CONSTRUISONS NOTRE AVENIR :

### 10 MESURES POUR ÊTRE ET DEVENIR PAYSAN

---

Dans un contexte de crise globale, la Confédération paysanne considère que l'agriculture peut rester un atout pour la France à condition de faire les bons choix, de prendre les bonnes mesures. C'est pourquoi, elle propose 10 mesures pour être et devenir paysan. La présentation communément faite est que l'agriculture et les entreprises agroalimentaires sont une chance pour la France et font d'elle l'un des grands pays producteurs et agroalimentaires du monde : 67 M € en 2008, soit 18% de la production de l'UE ; 1<sup>er</sup> producteur européen, 4<sup>ème</sup> exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires : un secteur stratégique pour la France.

Pourtant, l'Union Européenne est la première importatrice nette de denrées agricoles devant la Chine et mobilise ainsi l'équivalent de 35 M d'hectares<sup>1</sup>, la France n'est plus exportatrice nette et le nombre de paysans ne cesse de diminuer (604 000 en 2010, soit -21% en 10 ans<sup>2</sup>). La France pourra-t-elle continuer à tenir cette place tout en maintenant une occupation harmonieuse et dynamique de ses territoires?

Aujourd'hui :

- L'orientation des politiques agricoles valorise la surface mais pas du tout l'activité ni l'emploi
- L'accès au foncier et aux moyens de production est extrêmement difficile, voir impossible
- Les revenus que les paysans tirent de leur activité agricole sont de plus en plus étriés, de plus en plus éclatés entre producteurs et très liés au niveau d'aides
- La parité d'évolution des conditions de durée et de pénibilité du travail a peu progressé

A défaut de prendre des mesures politiques adéquates, destinées à redonner des perspectives et donc de l'espoir au monde paysan, la France s'achemine vers une disparition des paysans et des structures agricoles diversifiées. L'augmentation de la taille des exploitations et donc celle du capital qu'elles mobilisent fait de la reprise de ces structures par un jeune un exercice risqué sur le plan financier et rend la relève d'autant plus problématique. Pourtant, dans le même temps, on constate que de plus en plus de jeunes sont intéressés par l'activité agricole et l'envisagent par la reprise de fermes de dimensions modestes.

La recherche effrénée de la compétitivité nous mènera à la disparition accélérée de filières entières de productions car nous ne serons jamais compétitifs vis-à-vis de pays qui n'ont ni les mêmes règles sociales ni le même souci de prise en considération de l'environnement. Il ne resterait plus alors que la domination économique quasi monopolistique de quelques structures hyper productives et hyper concentrées et une forme d'agriculture paysagère ou de loisir. La Confédération paysanne veut peser sur les politiques qui seront menées dans l'avenir à tous les échelons territoriaux et propose une autre orientation.

### Prix, Revenu, PAC : des enjeux majeurs de l'agriculture à venir

Assurer un revenu équitable aux paysans, condition pour maintenir et installer des paysans dans tous les territoires ; Changer les systèmes de production pour aller vers des systèmes plus autonomes, plus relocalisés avec pour objectif de fournir une alimentation saine, de qualité et diversifiée à tous.

---

#### MESURE 1: AGIR SUR LES PRIX

**Des prix agricoles justes** : la prise en compte des coûts de production et de la rémunération du travail du producteur doit nous permettre d'arriver à un prix juste, équitable pour les paysans<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Etude du Pr. Harald Von Witzke : « Production et commerce agricoles de l'Union Européenne : quelles pistes pour éviter la poursuite de la course aux terres agricoles hors d'Europe ? »

<sup>2</sup> Source Agreste : RGA 2010

<sup>3</sup> Rapport sur des revenus équitables pour les agriculteurs ; Commission de l'agriculture et du développement durable - Parlement Européen, 2010

**Interdire la vente à perte** : Fixer par produit, un prix plancher qui servirait de référence lors de des négociations entre organisations de producteurs et les secteurs en aval de la filière afin de sortir du mécanisme qui conduit les agriculteurs à vendre à perte, c'est-à-dire à un prix inférieur au prix de revient; Inclure un revenu indicatif permettant de rémunérer décemment les travailleurs salariés et non-salariés, permanents et temporaires.

**Maintenir des exploitations agricoles nombreuses et diversifiées** pour assurer une occupation du territoire est essentiel car celles-ci produisent et entretiennent le paysage. Ces services rendus à la société qui répondent à une demande croissante devraient donner lieu à rémunération. Il est important de reconnaître aux paysans leur rôle dans l'aménagement et la gestion des paysages et leurs apports au dynamisme des territoires ruraux et à la gestion de plus de la moitié du territoire européen.

## MESURE 2 : AGIR SUR LES POLITIQUES AGRICOLES

**Mise en place d'une politique de souveraineté alimentaire.** L'Union Européenne doit défendre la reconnaissance d'un droit nouveau, qui place **la nécessité de garantir l'alimentation des populations**, et **l'existence des producteurs** avant les exigences de l'OMC : le droit de souveraineté alimentaire qui doit induire l'interdiction de dumping sur les matières premières agricoles en provenance de pays tiers.

Mise en place **d'outils de stabilisation des marchés et des prix des produits agricoles**, pour que la production ne soit plus structurellement excédentaire à la demande : mettre ou remettre en place **les outils publics de maîtrise** des volumes mis en marchés (quotas, autorisations de produire, cadastre arboricole, calendrier de vente, mécanismes de répartition des productions entre régions et entre producteurs ...) pour adapter la production de denrées agricoles aux besoins.

**Des primes plus justes qui corrigent les inégalités** : réserver les soutiens publics aux modes de production et aux exploitations **bénéfiques pour l'emploi et l'environnement** ; Abandonner les références historiques sur l'ensemble du territoire de l'UE après 2013 ; Mettre en place une conditionnalité des aides liée au respect des droits des travailleurs salariés en veillant à harmoniser par le haut; **Plafonner les soutiens en fonction du nombre d'actifs** ; Cesser toute subvention aux agro carburants industriels.

**Valoriser d'autres systèmes de production** : encourager le développement des systèmes polyculture-élevage, la production de légumineuses alimentaires (protéagineux) et fourragères ; Créer, recréer et entretenir des écosystèmes favorables à la biodiversité ; Créer par une aide plancher, un soutien spécifique aux petites fermes ; Garder une compensation pour les zones à handicaps naturels (montagnes, piémonts, zones humides, landes...) où le maintien d'une activité agricole est important pour d'autres secteurs économiques.

Accroître l'aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique ; Soutenir **la création d'outils de production et de transformation** permettant la **valorisation locale des productions** et le développement de circuits-courts à ce même échelon.

**Réformer la fiscalité agricole** : élargir l'assiette des cotisations vieillesse au-delà du plafond de la sécurité sociale (l'assiette de cotisation est inférieure à 6 milliards d'€, alors que le revenu agricole est de 9 milliards), en finir avec les multiples artifices qui favorisent l'évasion fiscale ou sociale (modulation des amortissements, taxation des plus values, mécanismes de lissage du revenu, montages sociétaires, DEFI,...).

## MESURE 3 : REINVESTIR L'AVAL DE LA FILIERE AGRICOLE

**Reprendre une place dans le système de Coopération** (d'approvisionnement, de commercialisation, de transformation, de services), qui est une alternative à la compétition. Il est nécessaire de permettre aux paysans de se réapproprier leur place dans la définition des orientations et le contrôle des outils économiques mutualisés et de développer d'autres outils collectifs géographiquement localisés : marchés locaux, carrés de producteurs sur les marchés, magasins de producteurs, plate formes de commercialisation.

**Donner plus de poids aux producteurs** afin de rendre plus transparent et plus démocratique le fonctionnement des organisations de producteurs (production, transformation et distribution). Faciliter la gestion par bassin de production.

**Foncier** : pour une politique publique du foncier agricole garante du maintien d'une agriculture vivante, paysanne et économiquement viable ; Des outils de gestion publique et une législation qui interdisent la spéculation et les agrandissements sans limites ; Une implication concertée des collectivités territoriales pour assurer un équilibre des territoires.

---

#### **MESURE 4 : LUTTER POUR LA PRESERVATION DES TERRES AGRICOLES, BIENS D'UTILITE PUBLIQUE**

**Avoir une vraie ambition pour les Safer** : redéfinir leurs missions et leur donner les moyens de ces missions, notamment préempter, appliquer quand nécessaire des réajustements de prix et stocker le foncier quand un candidat prioritaire réunit les conditions pour s'installer ou conforter son exploitation. Il est nécessaire d'assurer la transparence de l'information et de la publicité foncière.

**Faciliter l'accès à la terre** : promouvoir les formes collectives de propriété comme les groupements fonciers agricole ; organiser et encourager **la gestion du foncier locatif**.

**Lutter contre l'artificialisation des terres agricoles et la déprise foncière** : pour mettre fin au gaspillage du foncier agricole (en 10 ans c'est l'équivalent du département de la Marne ou de l'Aveyron qui a disparu), dès qu'il y a changement de destination des terres agricoles, appliquer une taxe dissuasive sur la plus value ; Inscrire dans la loi la protection des terres agricoles sur du long-terme et limiter la spéculation ; Donner plus de force juridique aux documents d'urbanisme pour permettre aux collectivités territoriales d'élaborer et de mettre en œuvre une vraie politique foncière agricole.

**Privilégier l'usage alimentaire de la terre et interdire la concurrence avec les usages énergétiques** : photovoltaïque au sol, méthanisation, agrocarburants.

#### **MESURE 5 : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE PUBLIQUE AMBITIEUSE ET CONCERTEE DE GESTION DU FONCIER AGRICOLE POUR DES TERRITOIRES RURAUX VIVANTS**

Remettre en place un véritable **contrôle des structures** : réactiver les différents outils qui permettent d'agir pour l'installation, de maintenir des fermes à taille humaine et de freiner la concentration des moyens productifs.

Appliquer **des critères de superficie maximum pour l'octroi des aides publiques** versées aux paysans afin de limiter les tentations de l'agrandissement.

Donner une plus grande place aux **collectivités territoriales** dans les **politiques d'installation** car ces dernières sont connexes aux questions d'emploi, d'insertion professionnelle mais également d'aménagement rural.

**Donner compétence** aux collectivités territoriales **pour stocker ou gérer le foncier locatif**. Expertiser un système de gestion par les institutions publiques du foncier locatif évitera les trop nombreux démembrements de fermes après cessation d'activité. Si les régions devenaient gestionnaires des aides environnementales, elles devraient avoir les moyens de mettre en place des politiques volontaristes pour réorganiser les structures des exploitations et éviter les cumuls abusifs, recréer des fermes et contribuer ainsi à maintenir un tissu rural vivant.

**Installation** : l'agriculture peut devenir un gisement d'emplois à condition de mettre en œuvre une politique d'installation volontariste ; Impliquant tous les acteurs des territoires, collectivités, pouvoirs publics, organisations professionnelles agricoles ; Facilitant l'accès au statut d'agriculteur aux porteurs de projets

---

### MESURE 6 : FAVORISER L'ACCES AU STATUT AGRICOLE ET L'INSTALLATION

**Mettre en place une réelle politique de l'installation** : revoir la Dotation d'installation Jeunes Agriculteurs (DJA) et privilégier l'attribution d'une **dotations de carrière** plus conséquente afin de permettre, notamment, l'accession au métier de **candidats non issus du milieu agricole**.

**Compléter les dispositifs** qui prévoient la **séparation du patrimoine de l'outil de travail** en généralisant les formes de garanties et outils de cautionnement solidaires ; Intégrer des mesures d'accompagnement des banques pour installer les jeunes paysans. Un soutien financier ciblé sur de fermes de taille modeste peut permettre d'envisager à moindres coûts, les possibilités et les conditions de développement de nouvelles productions ou de nouvelles étapes de valorisation d'un produit, en limitant les risques financiers.

**Reconnaitre les Cotisants solidaires** producteurs en leur ouvrant l'accès au statut de paysan par une déclaration d'heures de travail et la suppression de la demie Surface Minimum d'Installation (SMI).

### MESURE 7 : INSTALLATION ET TRANSMISSION

**Installer** : reconnaitre la diversité des approches et instaurer le **pluralisme d'accompagnement** dans le dispositif du Plan de Professionnalisation Personnalisé.

**Faire évoluer les formes sociétales** qui pourraient favoriser l'installation progressive ; Rendre impossible le contournement des lois en matière réglementaire, fiscale et sociale qui ne contribuent pas à rendre cessible une ferme.

**Formation initiale et continue** : investir dans la qualification des futurs paysans, les outiller pour faire les choix les plus avisés ; Rénover les programmes d'enseignement agricole, en formation initiale et continue, en introduisant la diversité des approches, la diffusion de pratiques et de modèles de gestion agricole équilibrés et en encourageant le tutorat jeune/professionnel, l'accompagnement jeune/cédant, l'apprentissage.

**Construire des alternatives** : La prise en compte des questions environnementales et énergétiques est un enjeu sociétal majeur. Ces préoccupations traversent le monde paysan comme le reste de la société ; Nous pouvons favoriser l'enrichissement de la biodiversité, freiner l'appropriation du vivant par les multinationales toujours plus fortes, concevoir une gestion efficace de la ressource en eau et relever les défis énergétiques et climatique.

---

### MESURE 8 : DEVELOPPER L'AUTONOMIE DE CHAQUE ECHELON TERRITORIAL

**Une vision européenne de production de protéines végétales** : un plan Protéines Végétales en Europe adapté à chaque territoire est indispensable pour limiter la dépendance des paysans : incitation à la production de protéagineux et légumineuses, filière complète et organisée pour aboutir à des prix attractifs, recherche de variétés plus productives.

**Maintenir des outils qui sont indispensables, ont une fonction sociale, favorisent et enrichissent l'économie de proximité** : en premier lieu les abattoirs et ateliers de transformation doivent être maintenus et la création de structures mobiles et itinérantes doit être confortée et inspirer l'initiative publique. Les marchés

locaux, marchés fermier, l'accès aux cantines scolaires et la restauration collective publique<sup>4</sup> doivent être favorisés. Toute politique publique doit donner la priorité au maintien du lien avec une région ou un bassin de production, avoir le souci de la proximité, de l'accessibilité.

Faire respecter le **droit de produire, vendre des semences paysannes** et de ferme.

Faire **interdire les OGM** au niveau européen.

**Favoriser la biodiversité** animale et végétale, sauvage et cultivée, patrimoine et réservoir génétique précieux.

## **MESURE 9 : PORTER UN CADRE ADAPTE A L'AGRICULTURE PAYSANNE**

**Gagner des normes adaptées à l'agriculture paysanne et aux petites structures** : proportionner les normes sanitaires aux risques et à la taille des ateliers, prévoir une souplesse suffisante pour pouvoir s'appliquer dans toutes les situations, y compris dans les petites structures pour permettre le maintien des méthodes traditionnelles à tous les stades de la production, de la transformation ou de la distribution des denrées alimentaires. **Modifier les Codes de Marchés Publics** pour permettre aux collectivités publiques d'effectuer des appels d'offre de produits locaux et permettre ainsi aux paysans de fournir **la restauration hors domicile** locale.

**Encourager la recherche publique, la formation** et la vulgarisation pour une véritable prise en compte de l'agriculture paysanne. Les recherches en biologie et agronomie doivent explorer d'autres pistes et éditer des itinéraires techniques adaptés aux nouveaux enjeux économiques et sociétaux.

Proposer des modèles **plus économes, plus autonomes** pour **les filières longues** que les agriculteurs puissent s'approprier.

**Réimplanter une agriculture dans les ceintures vertes des grandes agglomérations** pour pouvoir nourrir les personnes qui y vivent, relocaliser les échanges et recréer un lien social et utilitaire entre les consommateurs et ceux qui produisent leur nourriture.

## **MESURE 10 : RECONNAITRE NOTRE PROJET SYNDICAL, SOCIAL ET ECONOMIQUE**

**Notre projet d'agriculture paysanne est un projet cohérent et global** qui intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole. Ce projet constitue une alternative réaliste à la production industrielle. Nous voulons à tous les niveaux, dans l'ensemble des politiques publiques, faire reconnaître et valoriser des formes d'agriculture paysanne, durable, biologique.

**La diversité des approches, des acteurs doit être une réalité dans tous les territoires mais également, c'est un principe fondamental de notre démocratie, dans toutes les instances qui ont pour mission la représentation, l'organisation du monde agricole. L'Etat doit être le garant d'une gouvernance représentative de l'ensemble des paysans.**

---

<sup>4</sup> Achats publics durables : engagement N° 120 du Grenelle de l'Environnement

**Artificialisation des terres** : mécanisme qui soustrait des terres agricoles de leur destination première, de manière quasi irréversible, pour les usages des secteurs de l'industrie, des services, des transports, de l'habitat et des loisirs (sols bâtis, sols revêtus, ou stabilisés, ...)

**Contrôle des structures** : procédure administrative nécessaire pour pouvoir exploiter. Procédure que doivent suivre les agriculteurs ou ceux qui veulent le devenir, avant de concrétiser un projet d'installation en agriculture, un projet d'agrandissement ou de réunion de surfaces agricoles ou de productions hors-sol.

**Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** : est un parcours élaboré en fonction du profil et du projet de chaque candidat pour le préparer à son installation en agriculture. Si la réalisation du PPP est conforme et validée, le porteur de projet peut alors bénéficier, s'il répond à tous les critères, de la DJA et des prêts bonifiés.

**Dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs (DJA)** : Aide en capital destinée à financer le démarrage de l'activité agricole, dont le montant est variable selon la zone de l'installation et sous réserve de respects de conditions.

**Filière agricole** : désigne l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la production, transformation, commercialisation d'un produit.

**Filières longues** : les productions des paysans sont regroupées par une organisation (coopérative, groupement de producteurs, négociant,...) puis transformées ou revendues en l'état par un ou plusieurs opérateurs pour être finalement vendu au consommateur. Une filière longue couvre généralement une échelle géographique très étendue

**Protéagineux** : pois, féverole, soja, lupin, vesce ;

**Légumineuses fourragères** : luzerne, trèfle, sainfoin,...

**Références historiques** : depuis 2004, les primes sont versées aux paysans français sur la base d'une référence historique individuelle (moyenne des primes perçues en 2000-2001-2002).

**Surface Minimum d'Installation (SMI)** : Elle est fixée dans le schéma directeur départemental des structures agricoles pour chaque région naturelle du département et chaque nature de culture.

**Système autonome** : qui s'est libéré d'un maximum de dépendances (matérielles ou immatérielles) vis-à-vis de l'extérieur. C'est-à-dire que le paysan est capable de maîtriser ses choix techniques, économiques et financiers et a la possibilité d'en être maître. Système reposant sur le partenariat, la complémentarité entre acteurs locaux par la valorisation des ressources humaines et techniques présentes localement.

**Système de production relocalisé** : système de production qui a pour objectif de répondre aux besoins d'un territoire donné. Dans ce système la commercialisation se fait directement du producteur au consommateur ou par un seul intermédiaire.